

Compte-rendu atelier genre et décentralisation

11 mai 2006

La perspective de révision du Code des Collectivités Locales, 10 ans après son adoption est l'occasion de faire le bilan des pratiques qui ont découlé de sa mise en œuvre afin de pouvoir mieux articuler ce cadre légal aux défis majeurs de la décentralisation. Parmi ces défis, celui de la participation des femmes dans le processus de décentralisation reste posé. En effet, malgré leurs contributions reconnues, les femmes restent un groupe vulnérable sous représenté et parfois peu ou mal pris en compte.

Plusieurs organisations s'investissent dans la promotion d'une meilleure participation des femmes dans la gestion des affaires publiques. De ces diverses expériences est ressortie une hypothèse majeure : la redéfinition du cadre juridique sous l'angle du genre pourrait-elle favoriser des pratiques plus inclusives de la décentralisation ?

Cette problématique s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de IED Afrique de promotion de la participation des groupes vulnérables dans le cadre du programme sous-régionale Réussir la Décentralisation. C'est pourquoi le partenariat avec l'UNIFEM, représente une porte d'entrée essentielle dans l'influence des politiques de décentralisation.

Ainsi l'atelier de réflexion s'inscrit donc dans le cadre d'une collaboration UNIFEM-IED Afrique dont l'objectif est de passer en revue les principaux obstacles liés à la participation des femmes au processus de décentralisation et d'explorer les dispositions du Code des Collectivités Locales afin de pouvoir formuler des propositions argumentées d'amélioration du cadre juridique de la décentralisation en faveur des groupes vulnérables.

L'idée est de dégager, avec un groupe restreint de personnes ressources, une vision globale de l'articulation entre textes et la prise en compte du genre afin d'identifier les questions clés devant aboutir à une note conceptuelle pour la revue documentaire et l'analyse des textes.

I- Partage d'expériences et brainstorming

Un premier tour de table a permis aux participants de faire partager leurs expériences dans le domaine de la participation des femmes dans le processus de la décentralisation. De manière générale, les participants sont unanimes quant à la faiblesse de la participation des femmes au processus de décentralisation, tout en mettant l'accent sur leur rôle incontournable dans le développement local. En effet, le poids économique des femmes ne se traduit pas dans les instances locales de prises de décisions. Pourtant, le principe d'égalité figure dans des textes fondamentaux comme la Constitution, et le Sénégal a ratifié en sus un certain nombre de conventions internationales visant à promouvoir les droits des femmes.

Ils ont relevé un certain nombre d'obstacles socioculturels, politiques et juridiques qui empêchent à la femme de progresser et de prendre part de manière active dans la gestion des affaires locales.

Les constats majeurs sont les suivants :

- La participation des femmes serait inscrite dans le code des collectivités puisque les articles X et Y font références aux conseillères, mais les textes d'applications ne reprennent pas cette considération de genre. Par exemple, la nomenclature budgétaire considéré stricto sensu ne permet pas le financement des GPF puisque ces derniers n'y figurent pas.
- Les textes de lois et les opportunités de participation qu'ils offrent restent inaccessibles et mal connus des femmes.
- L'insuffisance des femmes expertes et/ou techniciennes en décentralisation et développement local est notée. Pour exemple les femmes ne représentent que 15% de l'effectif du DESS de l'ENEA sur la décentralisation et l'aménagement du territoire manquant de formation des élus hommes et femmes
- La réflexion sur la problématique genre et décentralisation n'est pas souvent à l'ordre du jour et les résultats des recherches et expériences pratiques ne sont pas intégrés dans la définition des politiques.
- L'environnement socio-culturel des femmes ne joue pas en leur faveur d'autant que beaucoup de préjugés défavorables au leadership féminin restent vivaces.
- Les femmes constituent près de 52% de la population du Sénégal, mais leur participation à la vie politique est souvent limitée à la mobilisation derrière un leader « homme » et l'animation folklorique. En effet, cette présence numérique qui ne renvoie pas forcément à une masse critique déterminante pour une participation qualitative à la vie politique. De plus, les femmes leaders politiques souffrent souvent du manque de solidarité des femmes, de la non existence d'une société civile de femmes réunissant aussi bien les urbaines que les rurales. Enfin, les femmes, la dégradation du climat politique sénégalais serait un facteur de non participation des femmes dans le processus politique. Ceci est d'autant plus déterminant que la compétition politique n'est pas un lieu de galanterie ou de discrimination positive.
- La faible représentation des femmes aux niveaux des conseils des collectivités locales s'est accentuée lors des élections de 2002 du fait des coalitions politiques défavorables aux femmes. En effet, le mode de confection des listes électorales influe sur la participation des femmes.
- Les rares femmes élues ne sont pas assez valorisées et soutenues afin de servir d'exemple pour les autres.

II- Synthèse et pistes de réflexion

La synthèse des discussions a mis en exergue deux points essentiels :

- 1- La révision des textes de la décentralisation offre une opportunité pour améliorer les pratiques relatives à la participation des femmes en explicitant les ouvertures qui existent dans les textes mais qui jusque là n'ont pas été suffisamment explorées.
- 2- L'analyse des textes devra prendre en compte des dispositions collatérales pour qu'il y ait une harmonisation et une mise en cohérence des différentes législations : textes de la décentralisation, décrets d'applications, Constitution, conventions internationales, etc...
- 3- D'autres textes

Plusieurs pistes de réflexion pouvant servir de base à la revue documentaire ont été dégagés, relatives à :

- l'inscription d'un système de quotas ou de pourcentage ouvert de femmes dans les instances de prise de décision.
- l'introduction des candidatures indépendantes
- l'identification des ouvertures existant dans les textes et la révision de certains dispositifs réglementaires pour les renforcer
- l'harmonisation des textes en fonction du contexte d'évolution de la décentralisation en prenant en compte la dimension des changements dans les rapports sociaux
- la dimension contrôle citoyen de l'action publique et citoyenneté
- la dimension communication et vulgarisation des textes
- les aspects culturels valorisant la participation des femmes pourraient figurer dans l'exposé des motifs
- les différents textes existants qui peuvent être sources d'informations complémentaires : la CDEF, la charte africaine des droits de l'Homme, le Programme National de Développement Local (PNDL), la Programme National de Lutte contre la Désertification, etc...

III- Perspectives

A la suite de cet atelier, un groupe plus restreint sera coopté pour continuer la réflexion afin de documenter une analyse des textes de la décentralisation et des textes connexes. Cette phase se déroulera en plusieurs étapes : identification et collecte des textes pertinents, élaboration d'une grille d'analyse et développement de propositions d'amélioration argumentées.